

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 12 juin 2025

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

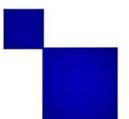
M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bedreddine, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Chaumillon, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, M. Martin P-Y, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin S., M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Constant donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
M. Monot donnant pouvoir à M. Molossi
Mme Maroun donnant pouvoir à M. Dallier
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Bouamrane, Mme Azoug, Mme Youssouf, M. Sadi, Mme Girardet, Mme Pietri, Mme Ségura



Délibération n° 12-01 du 12 juin 2025

CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE À LA MISE EN ŒUVRE DES COMMISSIONS LOCALES DU FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT 2025

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu le règlement départemental du fonds de solidarité logement,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE les conventions de partenariat local pour la tenue d'une commission locale du fonds de solidarité pour le logement (FSL) 2025 avec les communes et les CCAS suivants :

- CCAS de Bobigny
- Commune de Bondy
- Commune de Clichy-sous-Bois
- Commune d'Epinais-sur-Seine
- Commune de La Courneuve
- Commune du Bourget
- Commune de Dugny
- Commune de Neuilly-sur-Marne
- Commune de Noisy-le-Grand
- Commune de Sevrans
- Commune de Villetaneuse
- CCAS d'Aubervilliers
- CCAS d'Aulnay-sous-Bois
- CCAS de Bagnolet



- CCAS de Drancy
- CCCAS de Gagny
- CCAS de l'Île-Saint-Denis
- CCAS des Lilas
- CCAS du Pré-Saint-Gervais
- CCAS de Montreuil
- CCAS de Noisy-le-Sec
- CCAS de Pantin
- CCAS de Romainville
- CCAS de Rosny-sous-Bois
- CCAS de la Commune nouvelle de Saint-Denis
- CCAS de Saint-Ouen
- CCAS de Stains
- CCAS de Tremblay-en-France
- CCAS de Villemomble
- CCAS de Villepinte

- AUTORISE Monsieur le président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte les conventions, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.